



t⁺rex®

CROCHET CONTINU^{MC} POUR GOUTTIÈRES

Avec les crochets continus^{MC} T-Rex®, vous vous assurez que votre gouttière demeurera solide à vie et conservera l'apparence de ses premiers jours. De plus, avec sa garantie sur la performance vous promettant que votre gouttière ne bouchera pas, vous avez la certitude que les produits Alu-Rex vous aideront à conserver la valeur de votre bien le plus cher, votre résidence.

CE QUI EST INCLUS

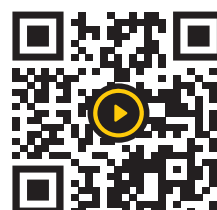
- **GARANTIE DE 25 ANS À ÉCHÉANCIER SUR LA PERFORMANCE:**
Les gouttières installées avec le T-Rex® ne s'obstrueront pas.
- **GARANTIE À VIE SUR LA SOLIDITÉ:**
Les systèmes de fixation de gouttières T-Rex® ne se déformeront pas.
- **GARANTIE À VIE SUR LA FABRICATION:**
Les systèmes de fixation de gouttières T-Rex® resteront en bon état.
- **SE RÉFÉRER À LA GARANTIE COMPLÈTE AU VERSO POUR TOUS LES DÉTAILS.**

LIMITATIONS

- **ENTRETIEN:** dans les zones où le vent ne peut faire le travail, il est parfois nécessaire de balayer les débris à la surface des produits Alu-Rex, ce qui est très simple comparé à l'obligation de nettoyer complètement l'intérieur d'une gouttière plusieurs fois par année! Un déneigement de la toiture est recommandé périodiquement.

AYEZ CONFIANCE AUX PRODUITS ALU-REX

- En près de 20 ans d'activité, plus de 300 millions de pieds linéaires de produits ont été vendus à travers le monde.
- Les plaintes sont quasi inexistantes.
- Et évidemment, vous serez couvert par la meilleure garantie sur le marché: POINT FINAL.



t⁺rex®

GARANTIE LIMITÉE

ALU-REX INC. fabrique la gamme T-Rex®, ci-après appelée « le Produit », conformément à des standards et des contrôles de qualité élevés.

QUE COUVRE LA GARANTIE?

Fabrication — Sous réserve de ce qui suit,

ALU-REX INC. garantit la gamme T-Rex® à vie à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, que le Produit est exempt de défaut de fabrication sous des conditions normales, si installé selon nos spécifications. Cette garantie est limitée par les conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

Solidité — Sous réserve de ce qui suit,

ALU-REX INC. garantit la gamme T-Rex® à vie à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, que le Produit, à l'exception de la gouttière, ne se déformera pas, s'il est installé selon nos spécifications. De plus, le Produit doit être vissé dans la planche de rive (fascia) à tous les 24 po (60 cm) à l'aide des vis autoscellantes fournies dans la boîte du Produit. Cette garantie est limitée par les conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

Performance de base — Sous réserve de ce qui suit,

ALU-REX INC. garantit dégressivement selon l'échéancier de couverture prévu ci-après la gamme T-Rex® pendant 25 ans à vous, le propriétaire de la résidence au moment où le Produit a été installé, et si installé selon nos spécifications, que sous des conditions normales, le Produit préviendra l'obstruction des gouttières et le débordement des gouttières en raison du fait que l'intérieur d'une gouttière ou d'une descente est rempli de débris comme des feuilles ou de petites branches. Toute ouverture excédant la grosseur d'une perforation (7/64 po²), chevauchement, coin ou tout autre endroit, doit être scellée en tout temps avec l'aide de vis, de scellant ou autre. Cette garantie est limitée par les conditions, modalités, exclusions et limitations stipulées dans cette garantie.

Échéancier de couverture de garantie de performance de base

Nombre d'années de la date d'installation originale à la date de la réclamation	Pourcentage du prix d'achat du T-Rex® originalement installés ou pourcentage du coût de main-d'œuvre pour nettoyer, selon le cas, dont ALU-REX INC. sera responsable
---	--

0 à 10 ans	100%
Plus de 10 à 20 ans.....	50%
Plus de 20 à 25 ans	10%

CETTE GARANTIE EST-ELLE TRANSFÉRABLE?

Cette garantie limitée, sur la fabrication, la performance et sur la solidité s'applique à la propriété sur laquelle le Produit a été originalement installé aussi longtemps que vous possédez celle-ci. Cette garantie limitée peut être transférée une seule fois, avec la propriété, sur avis à ALU-REX et sur acceptation écrite de cette dernière.

QUELLES SERONT LES ACTIONS PRISES PAR ALU-REX INC.?

Vous devez nous aviser selon les prérequis d'avis mentionnés ci-dessous et nous devons valider votre plainte. Sur avis et validation, nous entreprendrons ce qui suit : s'il s'agit d'un défaut de fabrication du Produit, à notre seule option, nous réparerons ou remplacerons le Produit ou rembourserons le prix d'achat du Produit originalement installé et effectivement reconnu par ALU-REX INC. comme étant affecté d'un défaut. Dans l'éventualité où nous choisissons de remplacer le Produit, nous ne serons responsables que de fournir les matériaux, et ne serons pas responsables pour le coût de la main d'œuvre pour installer le Produit. Dans l'éventualité où le Produit n'offre pas la performance tel que décrit, ALU-REX INC. couvrira le coût de main d'œuvre pour nettoyer toutes obstructions dans la gouttière ou la descente causées par une défaillance du Produit et, sous la même réserve, réparera ou remplacera le Produit si nécessaire. En toutes circonstances, nos obligations n'excéderont pas le prix d'achat du Produit originalement installé. Tous coûts ou dépenses au-delà du prix d'achat sont de votre responsabilité. Dans l'éventualité de réparation ou de remplacement sous cette garantie, la garantie applicable au matériel de remplacement ou à la réparation s'étendra seulement pour la période restante de la garantie originale.

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

- La gouttière elle-même
- Obstructions causées par des conifères
- Dommages de toute sorte résultant d'une installation impropre ou inadéquate;
- Changement de la couleur de surface résultant de marquage, décoloration, écaillage, salissure ou souillure. L'exposition aux éléments peut causer ces changements avec le temps; le degré auquel l'érosion de Produit peut varier dépendant de la qualité de l'air (ex.: sel), la localisation de l'édifice et autres conditions locales sur lesquelles nous n'avons aucun contrôle
- Dommages accidentels



- Dommage résultant d'une accumulation excessive de neige ou de glace causée par exemple par une mauvaise ventilation ou isolation de l'entre toit
- Dommage résultant d'une chute de neige ou de glace en raison de la pente du toit, du revêtement du toit (ex.: acier) ou de la localisation du Produit
- Distorsion ou rétrécissement de la structure de l'édifice
- Dommage causé par un incendie ou autre destruction de l'édifice
- Dommage causé par un éclair, un ouragan, une tornade, une tempête de vent, un tremblement de terre, la grêle ou autre acte de la nature
- Dommage causé par des Produits chimiques (ex.: nettoyeur, pesticides, etc.)
- Détérioration de la surface due à la pollution
- Dommage causé par un mauvais usage ou abus
- Dommage causé par le vandalisme
- Taches causées par le vent, accumulation de boue et de moisissure
- Tout coût ou dépense encourue pour nettoyer tous blocages ou obstructions déterminés être le résultat de conditions inhabituelles
- Dommage causé par un impact avec des objets étrangers
- Saletés et lignes noires sur le devant de la gouttière ou du Produit
- Déformation ou distorsion due à une exposition à des sources de chaleur excessive (ex.: poêle barbecue) ou à une exposition à des sources réfléchissantes inhabituelles ou excessives (ex.: réflexion des vitres, matériaux de toiture, piscines, patios, puits de lumière, matériaux d'asphalte ou de ciment)
- Produits qui ont été peints ou dont la surface a été altérée de n'importe quelle façon sans notre autorisation écrite
- Tout autre cas raisonnablement hors de notre contrôle

AUTRES LIMITATIONS

- Cette garantie couvre la gamme T-Rex® original manufacturé par Alu-Rex Inc. Il est de votre responsabilité de vérifier que l'installation effectuée est avec le Produit.
- À cause des variations normales, le Produit de remplacement, le cas échéant, peut différer dans son fini, lustre et couleur, du Produit original.
- Nous nous réservons le droit de discontinuer ou de changer tout design ou couleur des Produits en tout temps et sans avis ou responsabilité. Si, pour une raison quelconque, le Produit installé n'est plus disponible au moment où vous faites une réclamation de garantie, nous pourrions y substituer un autre Produit que nous déterminerons être comparable en qualité et en prix.
- Il n'existe aucune autre garantie pour ce Produit autre que celle-ci. Nous ne sommes aucunement liés à vous par toute autre garantie écrite ou verbale (ex.: garantie d'un détaillant, contracteur, installateur ou distributeur).
- Le T-Rex® est parmi les systèmes de protection pour gouttières les plus efficaces disponibles pour les résidences. Dans la plupart des cas, les débris normaux sont soufflés par une faible brise. Dans des aires abritées de toit ou surplombs peu profonds de toits à faible pente, les débris peuvent s'accumuler où l'air ne peut pas souffler les débris. Vous devrez donc faire le nettoyage occasionnel en surface de ces régions pour conserver l'efficacité.
- Le contact direct de produits d'aluminium avec certains matériaux dissemblables, ou en contact avec de l'eau s'écoulant d'un matériau dissemblable, résultera probablement en de la corrosion. Ainsi, un soin particulier doit être pris pendant l'installation pour éviter le contact de l'aluminium avec des métaux dissemblables (ex.: cuivre), ciment, stucco, revêtement d'amiante, bois traité ou prétraité à pression, matériaux de recouvrement de toiture ou systèmes de toiture contenant des granules ou bandes métalliques, ou des matériaux corrosifs non métalliques.

TOUTE RÉPARATION DU PRODUIT FAITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE D'ALU-REX INC. ANNULERA CETTE GARANTIE.

COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Vous devez nous soumettre votre réclamation par écrit pendant la période couverte par la garantie et dans un délai raisonnable de la découverte du défaut. Veuillez nous fournir les informations suivantes : une photo et une description du défaut pour lequel vous réclamez et la date où le défaut a été découvert; la date de l'installation originale; une copie de votre facture, les nom, adresse et numéro de téléphone de l'installateur du Produit ainsi que vos nom, adresse et numéro de téléphone. Les réclamations doivent être envoyées à ALU-REX INC. 2180, ave. de la Rotonde, Lévis (Québec) G6X 2L8, télécopiées au 1-888-909-2248 ou envoyé par courrier électronique à contact@alu-rex.com.

ALU-REX INC. fournira avis de toute information additionnelle et preuve physique qui pourrait être requises pour traiter votre réclamation